

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS**  
**DES SERVICES DE LA PREFECTURE DE VAUCLUSE**

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE**  
**CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** le décret du 9 mai 2018 publié au Journal Officiel du 10 mai 2018 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de Vaucluse ;
- Vu** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- Vu** la circulaire n° 92.00191 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en date du 23 juillet 1992, relative à l'organigramme des préfetures ;
- Vu** la circulaire du Premier Ministre du 12 juin 2019, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;
- Vu** la circulaire du Premier Ministre du 10 septembre 2020 relative à la mobilisation des jeunes hauts fonctionnaires sur nos territoires en faveur de la relance ;
- Vu** l'avis émis par le comité technique réuni le 18 mars 2021;
- Sur** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: À compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, l'organisation des services de la préfecture de Vaucluse est fixée ainsi qu'il suit :

## SERVICES DU CABINET

- Secrétariat particulier
- Bureau de la représentation de l'État
- Garage
- Direction des sécurités

## MISSION POLITIQUE DE LA VILLE

- Délégués du préfet

## MISSION PLAN DE RELANCE

## SECRETARIAT GENERAL

- Secrétariat particulier
- Chargé de mission performance
- Pôle départemental fraude
- Direction de la Citoyenneté et de la Légalité (DCL)
- Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (SCPPAT)
- Centre d'Expertise et de Ressources Titres « Permis de Conduire » (CERT)

## SOUS-PREFECTURES

- Sous-préfecture d'Apt
- Sous-préfecture de Carpentras

**ARTICLE 2 :** Les missions de soutien en matière budgétaire, achat public, d'affaires immobilières, de systèmes d'information, de logistique, de ressources humaines, d'organisation de la médecine de prévention et de mise en œuvre des politiques d'action sociale sont assurées par le secrétariat général commun départemental, relevant du décret n°2020-99.

**ARTICLE 3 :** Les services du cabinet, placés sous l'autorité du (de la) sous-préfet(e), directeur (trice) de cabinet, assisté d'un directeur des sécurités, adjoint au directeur de cabinet sont composés :

- du secrétariat particulier mutualisé caractérisé par un double lien fonctionnel direct avec le préfet et le directeur de cabinet
- du garage
- du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle (BRECI) composé :
  - de la mission affaires réservées et protocole
  - de la mission communication interministérielle
  - de la mission analyse et suivi de la vie politique départementale
- La direction des sécurités (DDS) composée :
  - du pôle sécurité publique et polices administratives

- du pôle défense et protection civiles
- du pôle prévention et lutte contre les dérives radicales et sectaires
- du pôle sécurité routière

**ARTICLE 4 : Mission politique de la ville**

Placée sous l'autorité du (de la) sous-préfet(e) chargé(e) de mission qui a sous son autorité :

- secrétariat particulier mutualisé du secrétaire général et du sous-préfet chargé de mission
- cinq délégués du préfet

**ARTICLE 5 : Le secrétariat général**

Sous l'autorité du (de la) sous-préfet(e), secrétaire général(e) de la préfecture, le secrétariat général comporte les directions et services suivants :

**Article 5-1 : Missions rattachées au Secrétaire Général :**

- Secrétariat particulier mutualisé du secrétaire général, du sous-préfet chargé de mission et du sous-préfet à la relance
- Chargé de mission performance :
  - Contrôle de gestion
  - Animation du changement, responsable qualité
  - Contrôle interne financier
- Pôle départemental fraude

**Article 5-2 : Direction de la Citoyenneté et de la Légalité (DCL) :**

Sous l'autorité d'un(e) directeur(trice), cette direction est composée :

- du bureau de la réglementation, des titres et des élections (BRTE) :
  - Pôle réglementation
  - Pôle élections
  - Pôle missions de proximité titres
- du service des relations avec les collectivités territoriales (SRCT) :
  - Pôle contrôle budgétaire et dotations de l'État
  - Pôle intercommunalité
  - Pôle affaires générales et affaires foncières
- du bureau de l'immigration et de l'asile (BIA) :
  - Pôle séjour
  - Pôle circulation des étrangers, asile, admission exceptionnelle et contentieux
  - Pôle éloignement

- de la plate-forme main d'œuvre étrangère saisonnière (PMOE) :
  - Pôle instruction
  - Pôle contentieux et gestion des dossiers transverses.

**Articles 5-3 : Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (SCPPAT)**

- Pôle de coordination des politiques publiques
- Pôle d'appui territorial

**Article 5-4 : Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) Permis de conduire**

Sous l'autorité d'un directeur, le CERT est composé de deux pôles :

- Pôle instruction, composé de deux sections
- Pôle de lutte contre la fraude

**ARTICLE 6 : La sous-préfecture d'Apt, sous l'autorité du (de la) sous-préfet(e), comprend :**

- le Pôle développement local et relations avec les collectivités territoriales
- le Pôle réglementation et police administrative (dont le pôle départemental « associations » et « réglementation tourisme »)
- le Pôle fonctions supports

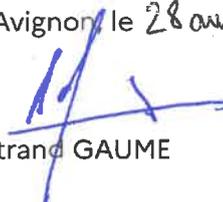
**ARTICLE 7 : La sous-préfecture de Carpentras, sous l'autorité du (de la) sous-préfet(e), comprend :**

- le Pôle développement local et ingénierie territoriale
- le Pôle réglementation et police administrative (dont le pôle départemental « manifestations sportives »)
- le Pôle fonctions supports

**ARTICLE 8 : Les dispositions de l'arrêté du 14 septembre 2020 sont abrogées.**

**ARTICLE 9 : Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.**

Fait à Avignon, le 28 avril 2021

  
Bertrand GAUME